

Commune de MONSTEROUX-MILIEU

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du Conseil Municipal du 15 Octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre
le 15 Octobre à 18 h 30

le Conseil Municipal de la commune de MONSTEROUX-MILIEU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Denis MERLIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 Octobre 2024.

Nombre de Conseillers : En exercice : 13 Présents : 8 Votants : 8

PRESENTS : Denis MERLIN, Thierry MAUCHERAT, Jacques SECONDI, Jacques CLECHET, Laurent GALLOT, Max RIBAUD, Pierre SCHIFF.
Alexandra SERRE (arrivée à 19h52)

Valentine MAUCHERAT a donné procuration à Thierry MAUCHERAT

ABSENTS ET EXCUSES : Laurent VANDAELE, Aurélie COLAS, Anaïs GAGNEUR, Catherine PERRAT.

Mr Jacques SECONDI a été désigné secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19h00, le quorum étant réuni.

ORDRE DU JOUR :

- ▶ Approbation du procès-verbal de la précédente réunion
- ▶ Information sur le budget cérémonie pour le jumelage,
- ▶ Financement du voyage scolaire de 2025,
- ▶ Délibération pour validation des offres pour l'installation de la vidéoprotection,
- ▶ Convention d'adhésion à l'assistance du CDG38 sur les dossiers retraite relevant de la CNRACL
- ▶ Questions orales

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Mr Denis MERLIN donne lecture au Conseil Municipal du procès-verbal de la réunion du 17 Septembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE : à l'unanimité le procès-verbal de la précédente réunion.

1. Modification de l'ordre du jour

Il est proposé de modifier l'ordre du jour :

- Remplacer le sujet « Délibération sur le budget cérémonie pour le jumelage » par « Information sur le budget cérémonie pour le jumelage ».

Mise aux voix

La proposition est adoptée à l'unanimité (8 voix).

2. Information sur le budget cérémonie pour le jumelage

Le projet de jumelage progresse : la ville de Srebrenik a accepté notre invitation de venir nous rendre visite du 6 au 8 décembre. Les communes de Monsteroux-Milieu et de Montseveroux assumeront chacune 50% des coûts d'accueil.

Le budget prévu sur le compte « fêtes et cérémonies » (5000 €) sera utilisé pour partie pour financer leur visite.

Ils seront accueillis chez l'habitant pour réduire les coûts. Un programme d'accueil est en cours d'élaboration.

Un dîner est prévu avec l'ensemble des deux conseils municipaux le samedi 7 décembre, accompagnés de leurs conjoints et conjointes.

Il est prévu également de signer une charte de coopération et d'amitié lors de cette visite.

OBJET : FINANCEMENT DU VOYAGE SCOLAIRE 2025 – DELIBERATION N°2024-34

L'école élémentaire a fait deux propositions :

- Un séjour de 5 jours à Grau d'Agde pour un budget total de 28 431 €, pour lequel la mairie est sollicité pour 2500 à 3000 € et une contribution moyenne de 248 €/enfant.
- Un séjour de 3 jours au même endroit, pour un budget total de 20 620 € et une contribution de 105 €, le soutien de la commune restant également à 2500 à 3000 €.

La contribution du Sou des Ecoles se monterait à 2000 €. Il serait souhaitable que les parents d'élèves s'investissent plus dans le Sou des Ecoles pour contribuer aux projets de l'école. La commune ne se substituera pas au Sou des Ecoles dans les financements demandés.

Il est proposé d'allouer une subvention de 2750 € au financement du voyage scolaire 2025, qu'il soit de 3 jours ou de 5 jours, de façon à compenser l'inflation des années 2022 et 2023, le voyage se faisant tous les 2 ans.

Mise aux voix

La proposition est adoptée à l'unanimité (8 voix).

OBJET : DELIBERATION POUR VALIDATION DES OFFRES POUR L'INSTALLATION DE LA VIDEOPROTECTION – DELIBERATION N°2024-34

Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offre : INFRACITY, SERFIM, SNEF.

L'entreprise SERFIM est mieux placée sur la tranche ferme, mais les deux autres entreprises sont mieux placées sur la tranche optionnelle (fibre optique entre la mairie et le gymnase). Cependant INFRACITY et SNEF semblent avoir sous-estimé le montant des travaux de génie civil de la tranche optionnelle.

Par ailleurs l'entreprise SERFIM propose la maintenance la moins couteuse à 2764,80 €HT par an.

Le classement des offres se fait comme suit :

	INFRACITY	SERFIM	SNEF
Note Prix	36	38	40
Note technique	46	48	42
TOTAL	82	86	82

L'entreprise INFRACITY est moins bien placée sur la somme tranche optionnelle + tranche ferme optionnelle.

L'entreprise SNEF est mieux placée sur la somme des tranches, mais l'étude technique semble incomplète.

SERFIM est moins bien placée sur le coût de la tranche optionnelle, mais l'étude technique rendue est très complète, ce qui explique la note technique.

Au vu du classement des offres, la commission d'appel d'offre a proposé de retenir la société SERFIM.

Il est donc proposé au conseil de retenir la société SERFIM pour l'installation de la vidéoprotection.

Mise aux voix

La proposition est adoptée à l'unanimité (9 voix à 19h58).

OBJET : DELIBERATION POUR SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ADHESION A
L'ASSISTANCE DU CDG38 SUR LES DOSSIERS DE RETRAITE RELEVANT DE LA
CNRACL – DELIBERATION N°2024-35

Une convention doit être passée avec le CDG38 pour le traitement des dossiers des retraites relevant de la CNRACL (caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales). La convention prévoit une tarification à l'acte.

Les tarifs sont les suivants pour toute demande à partir du 1er décembre 2022 :

- 500€ pour la réalisation complète d'un dossier de liquidation (sans APR préalable)
- 250€ pour la réalisation complète d'un dossier de liquidation (avec APR, DAP ou liquidation partielle préalable)
- 250€ pour la réalisation d'un dossier de liquidation partielle dans le cadre d'une retraite progressive
- 250€ pour DAP en réalisation totale ne peut être réalisée qu'un an avant le départ effectif de l'agent
- 125€ pour DAP en contrôle
- 250€ pour la réalisation d'un dossier d'APR (études préalables à la liquidation qui facilitent la réalisation du dossier de liquidation lors du départ effectif de l'agent et fiabilise le compte individuel retraite)
- 250€ pour le contrôle du dossier avant liquidation
- 125€ pour le contrôle d'un dossier de liquidation partielle dans le cadre d'une retraite progressive
- 125€ pour le contrôle d'une estimation de pension
- 250€ pour les dossiers de régularisation de cotisations et de rétablissement au régime général.

La commune aura besoin prochainement de la réalisation complète d'un dossier de liquidation (avec APR, DAP ou liquidation partielle préalable) pour un montant de 250 €.

Il est proposé d'adhérer à la convention proposée par CDG38.

Mise aux voix

La proposition est adoptée à l'unanimité (9 voix).

3. Questions orales

Denis

- Une propriétaire, Route du Pilat en face du garage, a prévu d'étendre sa clôture à la limite de son terrain, ce qui va prendre un peu d'espace sur le trottoir. Cela impliquera de décaler les poteaux d'éclairage de la commune pour les maintenir sur le domaine public. Le sujet devra être traité par la commission voirie.
- Le CAUE a proposé de poursuivre dans l'accompagnement. Doit-on poursuivre ? Il faut donner des priorités, par exemple la cohérence du site sportif, la consultation des habitants, les OAP, aménagement des voiries vers les nouvelles constructions...

Thierry

- Un commercial de Martinon a été rencontré pour remplacer des équipements de la salle Paul Datry (chambre froide) et de la salle polyvalente (armoires froides, hotte, lave-vaisselle et four). Le devis atteint 21 365 € TTC dont 6 303 € TTC pour le fourneau gaz. La société MARTINON assure elle-même les entretiens. M. Carle de METRO Valence a été reçu et nous attendons un devis pour les mêmes équipements. Le SAV est assuré par le METRO de Vaulx-en-Velin. Le congélateur de la salle polyvalente sera acheté comme un équipement de particulier. Il sera proposé de faire ces dépenses en 2024, car elles répondent à un réel besoin.
- Salle polyvalente : le nettoyage de la façade sera fait à partir du 4/11. David Perdignes interviendra à partir du 18/11 sur les huisseries.
- Un devis a été demandé à Proponnet pour réaliser une salle pour le serveur de la vidéoprotection.
- Le diagnostic de l'APAVE concernant la sécurité du logement au-dessus de la salle polyvalente vient d'être reçu. Les travaux seront très coûteux et il faut prendre contact avec le SDIS pour évaluer si des mesures compensatoires sont possibles.
- Nous avons de gros soucis avec le personnel de la cantine, avec deux personnes absentes, en arrêt maladie. Une solution temporaire est mise en place avec l'aide du personnel présent qui est très volontaire.
- Le syndicat de voirie a commencé hier les travaux d'élagage sur la commune. Laurent TP a terminé son intervention sur les chemins (Sabot, Berod, Ferby).

Max

- Le service des eaux EBER a fait des tranchées Chemin de la Feyta, pour installer des bornes incendie. Le chemin est maintenant difficilement circulable. Il faut demander au service des eaux de venir constater l'état de la chaussée et la remettre en état.

Jacques C

- Les réunions sur le PLUI sont très fréquentes. En décembre et début janvier, il y aura des rencontres intercommunales, dont une notamment pour la revue des aléas.

Pierre

- Il y aura un nouveau Pizzaiolo, Gaëtan Lacombe. Il sera présent Place du Souvenir les mercredis de 17h30 à 22h et démarrera le mercredi 30/10 (Enzo Pizzas). Il sera

présent toutes les 2 semaines en 2024, puis toutes les semaines en 2025. Une contribution de 50 €/trimestre sera demandée à compter de 2025.

- La commission commerce et artisanat s'est réunie cette semaine pour établir une liste des professionnels de la commune. Il sera demandé à chaque entreprise si elle veut figurer sur cette liste qui sera publique. Il sera aussi demandé aux entreprises de se faire connaître de la mairie par illiwap pour avoir une cartographie aussi complète que possible. Trente sociétés sont référencées à la CCI sur la commune.
- Réunion de la commission communication prévue demain.

Alexandra

- CCAS : le repas offert par la commune pour les plus de 70 ans aura lieu vendredi 29 Novembre à midi. Les habitants accompagnants de moins de 70 ans seront invités (45 à 50 personnes), mais devront payer leur part 20 à 25 €). Une réunion du CCAS est planifiée ce vendredi 18 à 14h pour finaliser les détails. Une animation sera prévue.

Laurent G

- Suite aux problèmes de personnel, les repas sont livrés par un traiteur, ce qui génère un coût supplémentaire pour la commune. Il faut avertir les autres communes, dont des enfants bénéficient de la cantine.
- Un diagnostic énergétique va être fait à l'école maternelle, ce qui est une étape préalable à des demandes de subvention pour l'amélioration du chauffage. Ce diagnostic a été pris en charge par EBER.

Jacques S

- Chemins : l'accès au chemin du Martou a été dégagé sur 200m ce samedi 12 octobre par 14 bénévoles, qui ont répondu à l'appel de la commission extra-communale sur les chemins. Le chantier s'est bien déroulé en 2h30 et a été suivi par un casse-croûte sur place offert par la commune.

Fin du conseil municipal à 21h20

Le Maire

Denis MERLIN



